

N° CP 12^e/21-06
Séance du 13 OCT 2006

**SOUTIEN DE DEUX MANIFESTATIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX
INITIATIVES TRANSFRONTALIERES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
VU la délibération n° CG 2006/I – 12/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
VU l'avis de la 12^{ème} Commission,
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières :
- une subvention de 3 000 € à la Communauté de Communes Porte de France – Rhin Sud pour l'organisation du forum naturaliste transfrontalier « NATURE 2006 » les 23 et 24 septembre 2006 à Chalampé.
 - une subvention de 2 000 € à l'association « les journées de l'Architecture » de Strasbourg pour l'organisation de ces journées en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg du 6 au 25 octobre 2006.

Le versement de ces aides interviendra sur présentation d'un bilan technique et financier de la manifestation et d'une demande de versement des organisateurs.

- Précise que les dépenses seront prélevées sur le Programme F012, fonction 90, respectivement sur le chapitre 65, nature 6562, enveloppe 88418 et sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 66287 du Budget Départemental 2006.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
17 OCT. 2006
Charles BUTTNER
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..1..2..OCT...2006
Publication ..2..0..OCT...2006.....
Pour le Président du Conseil Général,
et par délégation
Ludovic LIONS
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN